

Formations à distance pour les entreprises du secteur

JE SOUHAITE M'INSCRIRE OU INSCRIRE MON OU MES EMPLOYÉS À :

PARTICIPANTS

| TITRE DE LA FORMATION | COÛT* | NB HEURES | DATES | 1 | 2 |
|---|-----------|--|--|---|---|
| 1- Utilisation des pesticides – Application en horticulture ornementale (CD4) | 126,47 \$ | 24 h en classe virtuelle : 6 blocs de 4 h | Bloc 1 – Tronc commun • Gr. 1 : 9, 10 et 11 février de 8 h à 12 h • Gr. 2 : 15, 16 et 17 février de 8 h à 12 h | Bloc 2 – Utilisation des pesticides- application en HO 23, 24 et 25 février de 8 h à 12 h 7, 8 et 9 mars de 8 h à 12 h | |
| 2- Taille et entretien des arbres et arbustes (incluant les fruitiers) | 23 \$ | 3 blocs de 90 minutes | • Gr. 1 : Les mercredis 2, 9 et 16 février de 13 h 30 à 15 h • Gr. 2 : Les jeudis 10, 17 et 24 février de 13 h 30 à 15 h | | |
| 3- Tendances cactus et succulentes | 23 \$ | 2 blocs de 2 h | • Gr. 1 : Les jeudis 10 et 17 mars de 13 h 00 à 15 h 00 • Gr. 2 : Les mardis 15 et 22 mars de 13 h 00 à 15 h 00 | | |
| 4- Foodscaping 2 | 27,59 \$ | 3 blocs de 2 h | • Gr. 1 : Les mercredis 9, 16 et 23 mars de 13 h 30 à 15 h 30 • Gr. 2 : Les jeudis 17, 24 et 31 mars de 18 h à 20 h | | |
| 5- Prolonger sa saison au potager | 27,59 \$ | 3 blocs de 2 h | • Gr. 1 : Les lundis 14, 21 et 28 mars de 10 h à 12 h • Gr. 2 : Les mercredis 30 mars, 6 et 13 avril de 13 h 30 à 15 h 30 | | |
| 6- Créer son jardin pour la biodiversité | 23 \$ | 2 blocs de 2 h | • Gr. 1 : Les jeudis 24 et 31 mars de 10 h à 12 h • Gr. 2 : Les mardis 29 mars et 5 avril de 10 h à 12 h | | |

REPLISSEZ CE FORMULAIRE ET RETOURNEZ-LE PAR COURRIEL À ISABELLE.BONIN@QUEBECVERT.COM.
 POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR INSCRIRE PLUS DE 2 PARTICIPANTS, CONTACTEZ-NOUS AU 450 501-1294.

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____ NEQ : _____
 Activité principale : _____
 L'entreprise est-elle financée à plus de 50 % par des fonds public : Oui Non
 Nom du responsable : _____ Fonction : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____
 Adresse postale : _____

INFORMATIONS DE PAIEMENT

TPS : R125964353 TVQ : 1009563519

Carte de crédit : _____ Date d'expiration : _____ Code de vérification : _____
 Paiements par virements bancaires : # institution : **815** # transit : **20100** # de compte : **700577-0** * Coûts taxes incluses.

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE POUR LE REMBOURSEMENT SALARIAL** (VIREMENT BANCAIRE)

Institution : _____ # Transit : _____ # Compte : _____
 Courriel de la personne à qui envoyer la confirmation de paiement : _____

TRAVAILLEUR AUTONOME ? POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU REMBOURSEMENT SALARIAL DE CE PROGRAMME, VOUS DEVEZ ÊTRE SUR LE REGISTRE DE PAIE DE L'ENTREPRISE.

PARTICIPANT 1

Nom : _____
 Fonction : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____
 Statut : cadre/gestionnaire employé de production
 de ventes/services professionnel/technique
 Taux horaire (avant avantages sociaux) : _____

PARTICIPANT 2

Nom : _____
 Fonction : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____
 Statut : cadre/gestionnaire employé de production
 de ventes/services professionnel/technique
 Taux horaire (avant avantages sociaux) : _____

En tant que responsable, je certifie que la personne inscrite ci-haut est à l'emploi de mon entreprise actuellement et qu'elle le sera toujours au moment de suivre cette formation. Je certifie également que les renseignements fournis sont complets et véridiques. De plus, je m'engage à garder les fiches salaires et talons de paye disponibles pour vérification ultérieure, s'il y a lieu. Oui Non

Signature : _____ Date : _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le formulaire doit être complété et envoyé à Québec Vert par courriel.
- *Les coûts des formations sont indiqués dans le tableau au haut de cette page et doivent être défrayés par l'entreprise par carte de crédit ou virement bancaire (taxes incluses/participant).
- Tous les participants inscrits doivent être disponibles pour la durée de la formation, et le salaire de l'employé doit être versé par l'employeur.
- ** Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 % (jusqu'à concurrence de 25 \$/heure).
- Le talon de paie pour la période de formation vous sera demandé pour confirmer la présence de l'employé et justifier le nombre d'heures à être remboursées. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.
- La confirmation de départ de la formation et le lien pour suivre la formation seront envoyés par courriel avant le début de la formation.
- L'inscription sera non transférable dès que la première séance de formation sera complétée.
- Annulation d'inscription : une demande d'annulation doit être faite par courriel à Québec Vert.
- En cas d'annulation de la formation pour des raisons hors de son contrôle, Québec Vert s'engage à fournir d'autres options de dates et d'heures aux personnes inscrites.

Avec l'aide financière de :